



N° 14

Décembre
2013

L'Écho de Courlans

Le mot du maire

Quel sujet évoquer dans ces quelques lignes pour informer et sensibiliser quand la conjoncture est si porteuse d'interrogations, de doute et parfois d'angoisse dans les domaines économiques, sociétaux ou environnementaux ?

J'en choisirai donc un, la sécurité routière et vous invite, à lire dans ce N°14 de l'Écho de Courlans, le chapitre consacré aux déplacements doux et aux aménagements routiers.

Alain Pattingre

Travaux - Aménagements

Voirie:

Des aménagements à l'angle de la rue du Poissonnard et de la rue du Montarlier seront réalisés. Ils permettront un meilleur écoulement des eaux de pluie et préserveront ainsi le riverain des risques d'inondation.

Déplacements doux

L'année 2013 est axée sur les déplacements doux et la sécurité routière. Le hameau de Chavannes est particulièrement concerné avec :

- L'essai d'aménagement de circulation rue des Fontaines et la mise en place d'un dispositif de ralentissement de type « baïonnette ». Une modification est à l'étude après une concertation avec les riverains.
- La réfection de la rue Gay La Biche et l'aménagement d'un espace piéton à l'étude. A terme un schéma de circulation du quartier sera mis en place.

Voie verte Courlans-Courlaoux :

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des déplacements doux, le conseil municipal a validé une mise à disposition de la rue des Mulets et du chemin rural reliant la rue des Fontaines à la rue Gay La Biche au Conseil Général porteur du projet d'aménagement. **Les travaux, réalisés cet été, entièrement financés par le Département** n'impactent donc pas le budget de la commune et nous offrent ainsi un itinéraire sécurisé autrefois peu utilisé et désormais partagé par tous.

Eclairage public :

Notre éclairage public ayant besoin d'être entièrement rénové, la commune a entrepris en partenariat avec le SIDEC une refonte totale de cet équipement. Ainsi la qualité et le coût de l'éclairage seront optimisés.

Les premiers travaux concernant l'avenue de Chalon (luminaires et horloges) débiteront cette fin d'année.

L'ensemble du projet s'étalera sur deux années.



Autres travaux à l'étude :

- Extension du cimetière
 - Réfection des portes du caveau communal
 - Réfection du cheminement piéton avenue de Chalon
 - Aménagement du quartier de Chavannes.
- Les coûts importants, la réduction des aides publiques rendent difficile la mise en place de ces projets. L'impatience de certains administrés est naturelle et c'est pourquoi le conseil municipal travaille à trouver des solutions qui, tout en maîtrisant le budget communal, permettront de répondre aux attentes de chacun.

PLU

L'enquête se déroulera à la mairie de Courlans, du Vendredi 6 Décembre 2013 au Mercredi 8 Janvier 2014 inclus, aux jours et heures suivants : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H30 à 12H et le mardi soir de 16H à 19H

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Courlans, les :

- Vendredi 6 décembre 2013 de 16H à 19H
- Vendredi 27 décembre 2013 de 16H à 19H
- Samedi 14 décembre 2013 de 9H à 12H
- Mercredi 8 janvier 2014 de 16H à 18H

Affaires scolaires

Rentrée 2013/2014

A l'école Emmanuel Vauchez

Ecole.courlans@ac-besancon.fr

Tel : 03 84 24 09 11

Cette année encore, on note de nombreux changements:

Mme PAGET assure la direction et a en charge le CP/CE1

Sa décharge de direction est assurée par Mme BORDINI.

TPS/PS : Mme ALBOUY , enseignante - Melle MONTAGNON , ATSEM.

MS/GS : Mme ETIGNARD , enseignante – Mme GROS , ATSEM ;

GS/CP : Mme GEOFFROY

CE2/CM1 : M. BRAYARD

CM1/CM2 : Mme BOIS

Titulaire remplaçante attachée à l'école : Mme LERALE

AVS (Assistante de vie scolaire) : Mme DELLE-Mme HUMBEY

EVS (Emploi de vie scolaire) : Mme BALLAUD

Personnel communal :

Mme PERNAUDET- Mme NICOLAS (restaurant scolaire et garderie : **Tel : 03 84 47 04 49**)

Mme PLATEY entretien des locaux

Rythmes scolaires

La réforme des rythmes éducatifs concernera les élèves de Courlans dès la rentrée 2014. Elle implique de revoir l'organisation hebdomadaire des activités scolaires et périscolaires.

L'organisation proposée ci-après répond au décret du 6 février 2013 :

1 : Neuf demi-journées (au lieu de 8 actuellement)

2 : Journée scolaire de 5h30 maximum

3 : Demi-journée scolaire de 3h30 maximum

4 : Pause méridienne de 1h30 minimum

Des activités périscolaires seront mises en place.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : *Merci de respecter ces horaires*

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00

- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Retrouvez ce bulletin et l'actualité de la commune

sur notre Site internet : <http://www.courlans.fr>

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint :

chaque mardi de 17h30 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

Le projet encore modifiable serait donc le suivant :

LUNDI- MARDI – JEUDI

| | |
|---------------|-------------------------|
| 7H00- 8H30 | Garderie |
| 8H30 – 11H30 | Activités scolaires |
| 11H30 - 13H30 | Pause méridienne |
| 13H30 - 15H30 | Activités scolaires |
| 15H30 - 16H30 | Activités périscolaires |
| 16H30 -18H30 | Garderie |

MERCREDI

| | |
|---------------|---------------------|
| 7H00 – 8H30 | Garderie |
| 8H30 – 12H00 | Activités scolaires |
| 12H00 – 13H00 | Garderie |

VENDREDI

| | |
|---------------|---------------------|
| 7H00- 8H30 | Garderie |
| 8H30 – 11H30 | Activités scolaires |
| 11H30 - 13H30 | Pause méridienne |
| 13H30 – 16H00 | Activités scolaires |
| 16H00 – 18H30 | Garderie |

Infos diverses

Bruits de voisinage :

L'arrêté préfectoral du 13 mars 2012 abroge celui du 24 janvier 1991 et modifie les horaires pour utiliser un matériel bruyant.

Jours de semaine et samedi : 8h00-12h00 et 13h30-20h00

Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00

L'ensemble des textes est disponible sur le site des services de l'Etat dans le Jura :

<http://www.jura.pref.gouv.fr/> (taper bruits de voisinage dans mots clés)

Rappel : le **brûlage** des herbes, broussailles et autres déchets est rigoureusement interdit par arrêté préfectoral .

VŒUX DU MAIRE : 11janvier à 11h30

TELETHON : samedi 7 décembre